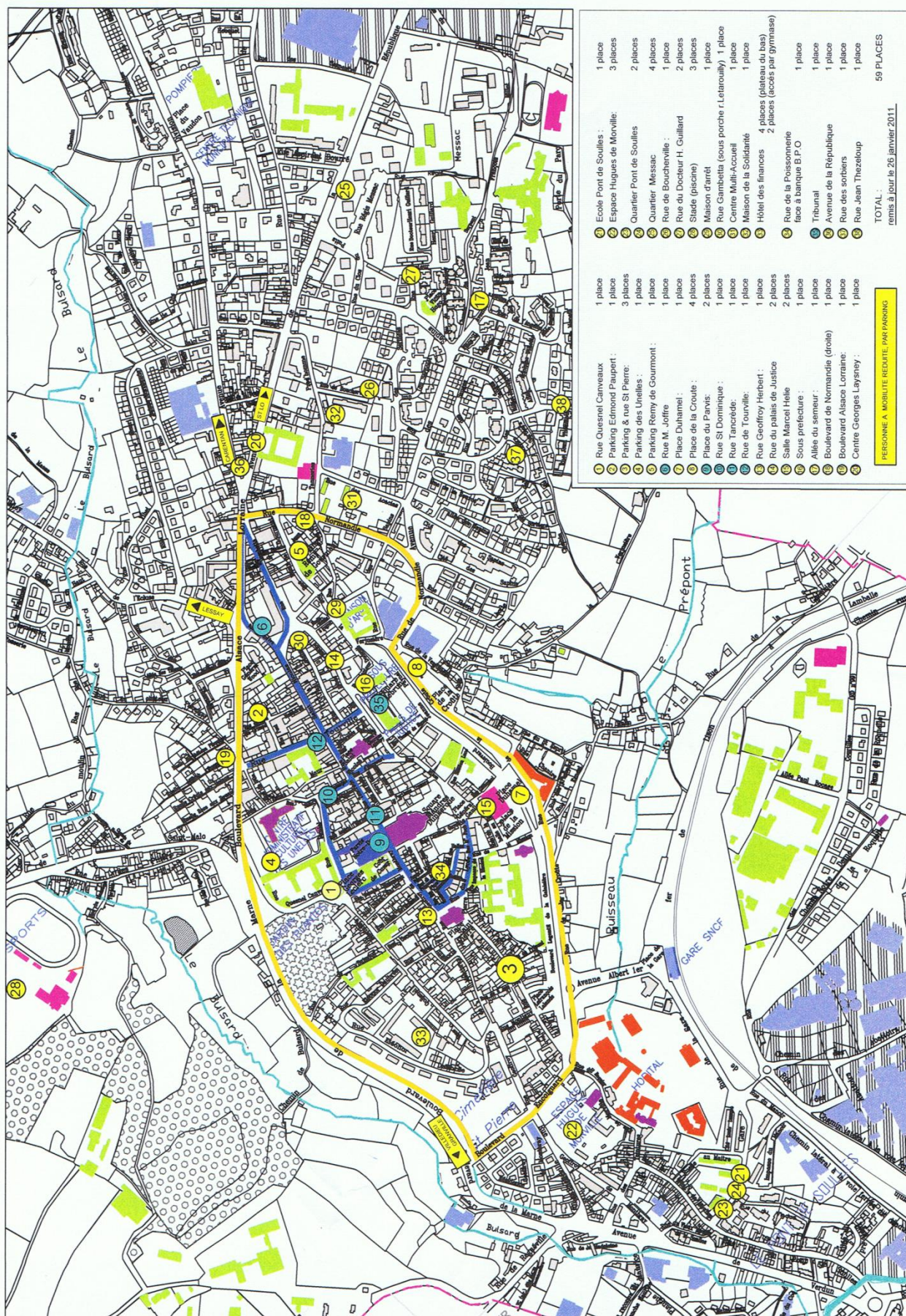


Annexe 3



Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de madame LECHARTIER,

- Après en avoir débattu comme suit :

Madame FOURNIER : *Les mises en accessibilité des écoles Jules Verne et du Pont de Soulles sont repoussées à quelle échéance ?*

Monsieur le président : *la mise en accessibilité de ces deux établissements est complexe et coûte cher. Elle nécessite une réflexion un peu plus poussée. Nous aurons également besoin d'un architecte sur ces deux bâtiments.*

Madame LECHARTIER : *La commission s'est surtout prononcée sur les travaux réalisables par les services techniques.*

Madame BATAILLE : *Comment se fait la répartition des enfants handicapés dans les écoles.*

Madame SOREL : *L'enfant handicapé accueilli à l'école Jules Verne était déjà scolarisé dans cette école.*

Monsieur LONGERON : *La loi satisfait pleinement les parents, car auparavant les enfants étaient scolarisés en institut spécialisé. Aujourd'hui c'est la famille qui choisit entre l'école et l'IME. Si une collectivité possède plusieurs écoles, que fait-on ? Les associations de parents d'enfants handicapés recommandent de rendre accessible une école plutôt que toutes, au moins dans un premier temps, car les collectivités n'ont pas les moyens de rendre tous les sites accessibles d'un coup.*

Monsieur le président : *Deux écoles répondent quasiment aux normes : les Tanneries et Claires Fontaines.*

Madame FOURNIER : *Le fondement de la loi c'est que tout le monde puisse accéder partout.*

Monsieur le président : *Pour les écoles Jules Verne et Pont de Soulles, nous aurons besoin d'un maître d'œuvre et d'études plus poussées, d'autant qu'un ascenseur est nécessaire sur Jules Verne.*

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Donne quitus à monsieur le président d'avoir présenté ce rapport.

Ainsi fait et délibéré.

N° 8 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE L'ORGANISME DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE GERMAIN-GUERARD

Contexte général de la demande

Dans le cadre de la restructuration des établissements scolaires catholiques de Coutances, les collèges et les lycées seront regroupés sur l'actuel site du collège et lycée Germain et les primaires et la maternelle sur le site du collège Guérard rue Quesnel Canveaux.

Le coût total du projet (démolition, transformation, construction,...) est estimé à 4 895 000 €.

Le regroupement des primaires et maternelle sur le site du collège Guérard rue Quesnel Canveaux

Il nécessitera la construction d'une école maternelle sur le site. C'est le projet le plus avancé.

Le montant total des travaux sur le site de la rue Quesnel Canveaux s'élève à 2 088 872 €, tous frais annexes compris (architecte, bureau de contrôle,...).

Plan de financement, garantie d'emprunt et avis

Le plan de financement est en cours de finalisation. Il inclut la vente des sites inutiles et la réalisation de 3 emprunts : 2 prêts de 1 500 000 € et un prêt relais de 1 000 000 €.

Le premier prêt concerne l'opération collège-lycée pour lequel une garantie est sollicitée auprès du Conseil Général.

Les deux autres prêts concernent l'opération maternelle-primaire.

La garantie de la Communauté est sollicitée uniquement sur le premier de ces deux prêts.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Organisme prêteur : Crédit Agricole Normandie
- Montant : 1 500 000 €
- Durée : 240 mois
- Taux : fixe de 4,00 %
- Frais de dossier : 1 000 €
- Mensualité : 9 010,86 €

Une étude prospective a été demandée au cabinet In Extenso. Elle s'arrête en 2015.

Elle fait apparaître une capacité à rembourser les emprunts.

Délibération

Le bureau de la Communauté s'est prononcé favorablement sur cette garantie d'emprunt lors de sa réunion du 3 février 2011.

Il est donc proposé au conseil de communauté d'accorder la garantie de la communauté au projet de prêt d'1,5 M€ qu'envisage de contracter l'organisme de gestion de l'enseignement catholique Germain Guérard.

Information complémentaire : un avis du conseil économique des affaires scolaires a également été sollicité.

Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de madame SOREL,
- Après en avoir débattu comme suit :

Madame FOURNIER : Je m'abstiens car j'attends une date de mise en accessibilité des écoles Jules Verne et Pont de Soulles.

Monsieur GRANDIN : Cela ne va-t-il pas renforcer l'école privée au détriment du public ?

Monsieur le président : Ils diminuent leur nombre de sites puisqu'ils regroupent tout sur deux sites au lieu de quatre.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité, madame FOURNIER s'abstenant,
 - ACCORDE la garantie de la communauté au projet de prêt d'1,5 M€ qu'envisage de contracter l'organisme de gestion de l'enseignement catholique Germain Guérard
- Ainsi fait et délibéré.

N° 9 - CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDIT POUR L'ANNEE 2011 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 6 DECEMBRE 2010.

Par délibération en date du 6 décembre 2010, le conseil de communauté a décidé de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne de Basse-Normandie pour la ligue de trésorerie de la communauté pendant l'année 2011.

Ce choix a été fait après consultation de 3 banques.

Mais cette délibération a omis 2 points :

1/ Un choix possible entre deux options :

Option 1 : Index EONIA
Marge : 0,60 %
(choix indiqué dans la délibération)

Option 2 : taux fixe
Taux : 2,52 %

Cette nouveauté de l'offre CEBN 2011 a été omise suite à une petite incompréhension. Pour nos services, il convenait d'opter pour l'une ou l'autre des solutions alors que pour la CEBN, il s'agit de son offre de base avec donc une possibilité de choix à chaque tirage et pendant toute l'année 2011.

Cette souplesse est incontestablement un plus sachant que l'EONIA est très volatile.

Exemple :

1^{er} février 2011 : 1,318 %
4 février 2011 : 0,365 %
9 février 2011 : 1,093 %

Le taux fixe deviendra intéressant si l'EONIA dépasse le taux de 1,92 %.

2/ La délibération retient l'offre de la CEBN mais ne précise pas explicitement l'autorisation à Monsieur le Président de signer le contrat.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- de retenir l'offre suivante :

Co-contractant : Caisse d'Épargne de Basse-Normandie
Montant : 500 000 €
Index : EONIA avec marge de 0,60 % ou taux fixe de 2,52 %
Commission d'engagement : néant
Frais de dossier : 250 Euros
Durée de la convention : 12 mois
Date d'effet : 1^{er} janvier 2011
Décompte des intérêts : mensuel échu.

- d'autoriser monsieur le président à signer la convention d'ouverture de crédits aux conditions ci-dessus à passer avec la CEBN.

Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de monsieur PERIER,
- Après en avoir délibéré à l'unanimité,
- RETIENT l'offre suivante :

Co-contractant : Caisse d'Épargne de Basse-Normandie
Montant : 500 000 €
Index : EONIA avec marge de 0,60 % ou taux fixe de 2,52 %
Commission d'engagement : néant
Frais de dossier : 250 Euros
Durée de la convention : 12 mois
Date d'effet : 1^{er} janvier 2011
Décompte des intérêts : mensuel échu.

- AUTORISE monsieur le président à signer la convention d'ouverture de crédits aux conditions ci-dessus à passer avec la
Ainsi fait et délibéré.

N° 10 - ESPACE NATUREL SENSIBLE DU PARC L'ÈVEQUE : MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION : PROGRAMME 2011

Rappel du contexte : par délibération en date du 26 mars 2003, le Conseil de Communauté a accepté le transfert de la compétence de la gestion de l'espace naturel sensible du Parc l'Èveque jusqu'ici assurée par le Conseil Général.

Le Département s'engageant sur un soutien technique et financier, la première conséquence de cet accord a été la décision de réaliser une étude «diagnostic – élaboration d'un plan de gestion».

Celle-ci a été réalisée par le bureau d'études BIOTOPE. Ladite étude a été présentée au Conseil de Communauté le 1^{er} juin 2004.

Le plan de gestion comporte 12 fiches de gestion.

La premier porte sur la mise en place et la composition d'un comité technique (paritaire) de gestion.

Les onze autres fiches sont des objectifs de moyen et long terme permettant de maintenir et/ou restaurer la qualité du site de le mettre en valeur et d'en faciliter l'accès. C'est donc le document de référence de la gestion du parc.

Concrètement, la Communauté gère les 28 hectares appartenant au Département. La quasi-totalité de ces propriétés font l'objet de conventions de gestion agricole. Les conventions imposent des conditions particulières d'exploitation en contrepartie de redevances modestes.

Par ailleurs, les projets de travaux font l'objet d'un programme prévisionnel qui est soumis au Conseil Général en particulier pour fixation des subventions.

Le programme prévisionnel 2011 est le suivant :

Tableau prévisionnel de travaux ou d'opérations à réaliser en 2011

FG n°	Intitulé de la fiche de gestion	Nature des interventions	Localisation	Coût (TTC)	Observations
				Devisé ou estimé	
2	<i>Création d'un accès au site</i>	Aménagement d'un accès au fond de vallée – Passerelle franchissant le Prépont (passage d'engins...)	AB49 Saint-Pierre	15 000 €	Des travaux postérieurs en amont et aval sont à prévoir pour faciliter la circulation sur les terrains traversés
6	<i>Gestion des prairies</i>	Remplacement d'une barrière Remplacement d'une clôture (75 m)	AB49, AB48 Saint-Pierre	1 100 € 500 €	
7	<i>Valorisation du patrimoine historique</i>	Restauration Pont Saint-Pierre		18 000 €	
8	<i>Valorisation du paysage</i>	Entretien Bois de la Guérie 1 ^{ère} tranche		5 000 €	Elagage des arbres à proximité immédiate du parcours de promenade
11	<i>Circuits de promenade</i>	Remplacement de clôtures (270 m, ronces barbelés, poteaux acacia)		1 500 €	Ces clôtures avaient été posées à la création du parcours, il y a 11 ans. Un premier tronçon a été remplacé à l'automne 2009.

		Restauration d'escaliers sur parcours de promenade + autres petits travaux		500 €	Réalisés dans le cadre de chantiers jeunes pendant les vacances scolaires
			TOTAL	41 600 €	
5	<i>Gestion des zones humides</i>	TRAVAUX PRIS EN CHARGE PAR SYNDICAT SOULLES Clôturer le ruisseau (1 700 m) Pose d'abreuvoirs (3 pompes) Pose d'une passerelle bovin (1)		5 000 € 1 700 € 1 900 €	Figure dans le programme du syndicat de la Souilles – Année 1

Il est proposé au conseil de communauté de l'approuver et d'autoriser monsieur le président à solliciter les subventions auprès du conseil général.

Le conseil de communauté,

- *Après l'exposé de monsieur PERIER,*
- *Après en avoir délibéré à l'unanimité,*
- *APPROUVE le programme prévisionnel de travaux pour l'année 2011.*
- *AUTORISE monsieur le président à solliciter les subventions auprès du conseil général.*

Ainsi fait et délibéré.

N° 11 - EXTENSION ET REHABILITATION DU CENTRE D'HERBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE: APPROBATION DU DOSSIER TECHNIQUE ET AUTORISATION DE DEPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE

En décembre 2009, le conseil communautaire attribuait le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension et de réhabilitation du centre d'accueil le Prépont (CHRS). Le dossier, aujourd'hui à la phase APD (avant-projet détaillé) a d'abord pris du retard du fait de la difficulté de boucler le plan de financement. Ce point est aujourd'hui réglé. Aujourd'hui, le retard est principalement dû aux exigences de l'architecte des bâtiments de France.

Le projet consiste en la construction d'une extension de 85 m² comprenant des locaux administratifs (bureaux, salle de réunion) et des locaux techniques (chaufferie, archives, lingerie). Initialement, la couverture était prévue en zinc, mais l'architecte des bâtiments de France impose une toiture classique en ardoise à deux pans. Le bardage extérieur sera en mélèze.

La réhabilitation des locaux existants permet la création d'une chambre accessible aux personnes à mobilité réduite, d'une infirmerie, le remplacement d'une chambre commune de trois lits par une chambre individuelle, l'installation d'un point d'eau dans toutes les chambres.

Le plan de financement est établi comme suit :

Travaux	341 000 €
plus-value pour voirie en enrobé	17 900 €
provision pour changement de SSI	18 000 €
maîtrise d'œuvre et divers	55 400 €
Total HT des dépenses	432 300 €

Etat (ANAH)	180 000 €
ARS (1)	18 164 €
DDCS (1)	16 000 €
Ministère de la Justice (administration pénitentiaire) (1)	30 000 €
Communauté de communes	10 000 €
Emprunt	178 136 €
Total HT des recettes	432 300 €

(1) subvention attribuée à l'association CHRS le Prépont.
C'est donc l'association qui versera une participation d'environ 64 000 €.

Les remboursements du prêt se situeront entre 1 000 et 1 250 €/mois pour un loyer qui sera d'environ 600 € mensuel.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le dossier technique
- d'autoriser monsieur le président à déposer le permis de construire du projet

Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de monsieur LEROUGE,
- Après en avoir délibéré à l'unanimité,
- APPROUVE le dossier technique,
- AUTORISE monsieur le président à déposer le permis de construire du projet.

Ainsi fait et délibéré.

N° 12 - FIXATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE DE L'ANNEE 2011

En application de la loi du 19 février 2007 modifiant l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, les quotas applicables aux

fonctionnaires pouvant être promus au titre de l'avancement de grade, sont fixés par l'assemblée délibérante de la collectivité après avis du Comité Technique Paritaire. Le quota s'applique à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour prétendre à l'avancement de grade.

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi du 19 février 2007, le comité technique paritaire consulté le 23 février, a émis un avis favorable sur toutes les propositions suivantes :

grade d'avancement	nbre d'agents promouvables	taux d'avancement	avis CTP	date d'avis	date délibération
Adjoint administratif de 1ère classe	0	100%		23-févr.-11	
Adjoint technique de 1ère classe	0	100%		23-févr.-11	
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	40%		23-févr.-11	
Etaps hors classe (éducateur territorial des APS)	3	40%		23-févr.-11	
Attaché principal	1	100%		23-févr.-11	

Sous réserve de cet avis, il sera proposé au conseil de communauté d'approuver ces propositions.

Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de monsieur le président

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les quotas de d'avancement de grade suivants pour l'année 2011 :

grade d'avancement	nbre d'agents promouvables	taux d'avancement	avis CTP	date d'avis	date délibération
Adjoint administratif de 1ère classe	0	100%		23-févr.-11	
Adjoint technique de 1ère classe	0	100%		23-févr.-11	
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	40%		23-févr.-11	
Etaps hors classe (éducateur territorial des APS)	3	40%		23-févr.-11	
Attaché principal	1	100%		23-févr.-11	

Ainsi fait et délibéré.

N° 13 - AIDE SOCIALE EN FAVEUR DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX ET DE LEURS FAMILLES : TAUX APPLICABLES POUR L'ANNÉE 2011

Nos services ont eu connaissance récemment des taux retenus pour 2011 concernant les actions d'aide sociale que les collectivités peuvent engager au bénéfice de leur personnel.

Toutes les prestations sont revalorisées entre 0,90 et 1,1 %. Le tableau des plafonds de ressources reste inchangé (plafond indiciaire).

Le tableau ci-dessous reproduit les taux proposés et applicables rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2011.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver ces taux.

PRESTATIONS	TAUX JOURNALIER MOYEN	PLAFOND INDICIAIRE	NOMBRE DE JOURS MAXIMUM
I - AIDE AUX PARENTS EN REPOS (séjours dans les établissements de repos ou de convalescence avec des enfants de moins de 5 ans)	21,49 €/jour	-	35 jours par an
II - SEJOURS D'ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS		INDICE BRUT ≤ 579	
1 - <u>EN CENTRES DE VACANCES AVEC HEBERGEMENT/COLONIES DE VACANCES</u> * enfants de moins de 13 ans * enfants de 13 à 18 ans	6.89 €/jour 10.45 €/jour		45 jours par an
2 - <u>EN CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT</u> (centres de loisirs agréés par le Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports)	4.98 €/jour 2.51 €/ ½ journée		-
3 - <u>EN CENTRES FAMILIAUX DE VACANCES (Maisons familiales et villages familiaux)</u> <u>ET EN GITES DE FRANCE (Enfants de moins de 18 ans au 1er jour de séjour)</u> * pension complète en centre familial de vacances * autres formules de séjours et séjours en gîtes de France	7.26 €/jour 6.89 €/jour		45 jours par an
4 - <u>SEJOURS MIS EN OEUVRE DANS LE CADRE EDUCATIF (CLASSES TRANSPLANTEES, DE DECOUVERTE, DE PATRIMOINE, ETC ...)</u> (Enfants de moins de 18 ans au 1er jour de séjour) * séjours de 21 jours et plus * séjours au moins égale à 5 jours et inférieurs à 21 jours	71.50 € (forfait) 3.39 €/jour		-
5 - <u>SEJOURS LINGUISTIQUES</u> (Enfants de moins de 18 ans au 1er jour de séjour) * enfants de moins de 13 ans * enfants de 13 à 18 ans	6,89 €/jour 10.45 €/jour		21 jours par an

III - MESURES CONCERNANT LES ENFANTS HANDICAPES OU INFIRMES <u>1 - ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPES OU INFIRMES DE MOINS DE 20 ANS</u>	150.36 €/mois		jusqu'au terme du moins des 20 ans de l'enfant
<u>2 - SEJOURS EN CENTRES DE VACANCES SPECIALISES POUR HANDICAPES (PAS DE CONDITION D'AGE)</u>	19.68 €/jour		45 jours/an
<u>3 - ALLOCATION SPECIALE POUR ENFANTS ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE OU D'UNE INFIRMITÉ ET POURSUIVANT DES ETUDES OU EN APPRENTISSAGE AU-DELA DE 20 ANS ET JUSQU'A 27 ANS</u>	118.51 €/mois		Dès l'âge de 20 ans jusqu'au terme du mois des 27 ans de l'enfant
IV - RESTAURATION DU PERSONNEL	1.15 € par repas	Indice Brut ≤ 548	-

Le Conseil de Communauté,

- Après l'exposé de monsieur LONGERON,
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité
- Approuve les tarifs présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré.

N° 14 - ADHESION A L'AMF

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique en 1933, l'association des Maires de France est une institution incontournable du monde des collectivités territoriales.

Elle regroupe 34486 communes et 1 481 EPCI.

Elle organise chaque année le Congrès des Maires.

Elle est l'interlocuteur privilégié de l'Etat pour tout ce qui concerne les collectivités territoriales.

Elle est organisée en associations départementales. Les associations départementales assurent des missions de conseil mais surtout coordonnent la représentation des communes et EPCI dans toutes les structures paritaires dans lesquelles les collectivités locales sont présentes.

Notre communauté est (peut-être) le seul EPCI à ne pas avoir adhéré à l'association des Maires de la Manche.

Il est proposé au Conseil Communautaire de rattraper cet oubli et donc de décider d'adhérer à l'association des Maires de France.

La cotisation est de 0,0452 €/habitant soit 566,18 € (12 526 habitants).

La dépense sera inscrite à l'article 6281-02000 du budget 2011.

Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de monsieur le président,
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité
- DECIDE d'adhérer à l'association des maires de France.

Ainsi fait et délibéré.

N° 15 - BOURSE INITIATIVE JEUNES : SUBVENTION POUR LE PROJET « MES MAINS AIDERONT A LA VAINCRE »

Chaque année, nous inscrivons à notre budget une provision de 1 000 € sous le libellé BIJ « Bourse initiative jeunes » pour des projets innovants ou particulièrement intéressants présentés par des jeunes.

Tout dernièrement un projet dénommé « Mes mains aideront à la vaincre » a été proposé au bureau.

Porteur de projet : Cyrille CRON, domicilié à Bricqueville-la-Blouette

Le jeune porteur du projet souhaite allier deux activités qui lui tiennent à cœur :

- une passion pour les loisirs créatifs (peintures, serviettage, déco/recyclage...)
- un engagement auprès de l'association Vaincre la mucoviscidose.

Cet engagement fait suite à une rencontre faite par Cyrille CRON sur le net, il y a trois ans, avec une famille confrontée à la mucoviscidose.

Concrètement, le projet consiste à vendre les créations qu'il réalise sur diverses manifestations et lieux (marché de Noël, café solidaire, centre d'animation...). Le produit des ventes sera reversé à l'association Vaincre la mucoviscidose lors des Virades de l'espoir, manifestation organisée fin septembre par l'association.

Pour réaliser son projet, Cyrille CRON sollicite une subvention de 150 € qui permettra de couvrir les frais de déplacement sur les lieux de vente, l'achat de matériel pour les créations et la communication (tracts, affiches...).

Le bureau propose au conseil de communauté de soutenir ce projet par une subvention de 150 €.

Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de madame SOREL,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le versement d'une bourse initiative jeunes d'un montant de 150 € à Cyrille CRON pour le projet Mes mains aideront à la vaincre.

Ainsi fait et délibéré.

N° 16 - AVANCES DE SUBVENTIONS POUR : 1/ UN PROJET DE VOYAGE SCOLAIRE ET 2/ L'OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTE

1/ Projet de voyage scolaire

Le bureau lors de sa réunion du 2 décembre 2011 s'est prononcé favorablement sur une subvention exceptionnelle de 320 € à l'école de Bricqueville (syndicat scolaire) pour compléter le financement d'un projet pédagogique consistant en la découverte de Guernesey sur une journée.

Cette subvention sera inscrite au budget primitif. Mais le versement de la subvention semble urgent pour des besoins de trésorerie.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le versement de cette subvention de 320 € avant le vote du budget.

La dépense sera inscrite à l'article 6574.213.02 du BP 2011.

2/ Office de Tourisme de la Communauté

« L'office de tourisme de la communauté de communes du canton de Coutances » est une toute jeune association.

A ce jour, elle ne dispose pas de fonds propres, ce qui est gênant pour le fonctionnement courant.

Dans une lettre du 28 janvier, sa présidente, Mme Sophie CARTENI, demande à pouvoir bénéficier d'une avance de subvention.

La subvention prévisionnelle pour l'année 2011 est de 25 605 €.

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver une avance de 10 000 €.

Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de monsieur COUSIN,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le versement de la subvention de 320 € pour le projet d'école de Bricqueville-la-Blouette avant le vote du budget primitif,
- Approuve le versement d'une avance de 10 000 € à l'association OT4C.

Ainsi fait et délibéré.

QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 22 mars 2011.
